

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 385 accordant une permission de trois semaines à Hassen Abdou des finances

n° 385

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 avril 1948

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro  
30 avril 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone en Côte française des Somalis

**Vu**la décision n° 508 du 30 avril 1947 engageant Hassen Abdou en qualité de commis administratif, 1<sup>o</sup> échelon, au service du personnel, des finances et de la comptabilité

**Vu**la demande en date au 13 avril 1948 de l'intéressé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Hassen Abdou, commis administratif auxiliaire 1<sup>o</sup> échelon, au service du personnel, des finances et de la comptabilité,

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 26 avril 1948, sera publiée et communiquée par tout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**